



Saison 2021

CAHIER DES CHARGES DES CHAMPIONNATS DEPARTEMENTAUX-JEUNES

1°) ORGANISATION MATERIELLE

- 1.1. Un terrain convenable, agréé par le Comité départemental de l'Essonne, pourvu d'un éclairage et d'une sonorisation en état de fonctionnement est obligatoire.
- 1.2. Toute allée, sentier ou chemin ne dépassant pas 3 mètres de large seront déclarés **TERRAINS INTERDITS**, il en sera de même pour toute surface gazonnée.
- 1.3. Afin de faciliter l'évolution des équipes, des cadres seront obligatoirement tracés. Et isolés des espaces de jeu des séniors.

CHAMPIONNATS DEPARTEMENTAUX	NOMBRE CADRES
✓ Jeunes : Tête à Tête, doublette et triplete	En fonction du nombre d'équipes inscrites

RECOMMANDATIONS

- Faire jouer les, Juniors, Cadets, Minimes et Benjamins dans les terrains tracés.
- Les téléphones portables doivent être éteints pendant les parties.

2°) CONSTITUTION DU JURY – RESPONSABILITES-TENUE DE TABLE

2-1 Le Président du Jury est le délégué du Comité Départemental.

Le Club organisateur délègue impérativement 2 membres majeurs de son bureau, qui ne participent pas à la compétition en qualité de joueurs, ni au concours parallèle.

La composition du jury devra être affichée lisiblement

En aucun cas il ne sera admis une personne jouant ou déjà qualifiée derrière la table d'inscription durant le déroulement de la compétition.

Tout membre du Jury sera tenu de ne faire qu'un travail administratif





En cas de contestation, l'arbitre réunira dans les plus brefs délais le jury et prendra toutes dispositions qu'il jugera nécessaires pour la bonne tenue de la compétition.

Les décisions prises par le jury sont sans appel

2-2 Le délégué et l'arbitre sont désignés par le comité départemental

Ils doivent faire appliquer le présent Cahier des Charges ; ils surveilleront la conformité des inscriptions, des licences et des différents tirages au sort.

Le délégué du comité a en charge la gestion du graphique des championnats.

2-3 Le Club organisateur ne doit présenter que des personnes capables d'assurer les différentes tâches administratives (inscriptions, tenues de caisse.).

2-4 Les coupes pour les équipes championnes et vice-championnes sont fournies par le comité, et facturées par le comité au club organisateur.

3°) HORAIRES

- Se reporter au calendrier officiel

4°) CONDITIONS DE PARTICIPATION AUX CHAMPIONNATS DEPARTEMENTAUX

- Tenue du club respectif obligatoire

- Il sera accepté un joueur de nationalité étrangère (Hors union européenne) par équipe.

- Les mutés interdépartementaux peuvent participer aux épreuves qualificatives pour les championnats de France à raison d'un seul joueur par équipe. Un joueur muté peut participer au tête-à-tête.

Les jeunes –quelque soit la catégorie- ne peuvent pas participer aux championnats à pétanque séniors qualificatifs à un championnat de France, mais les juniors peuvent participer aux championnats Jeu Provençal qualificatifs à un championnat de France.

➤ **Tête à tête, doublette et triplète**

• **Panachage autorisé.**

• Championnats réservés à tous les Jeunes dans leur catégorie d'âge et la catégorie supérieure.

• Déroulement sur une seule journée (dimanche ou jour férié).

• **Le club organisateur devra prévoir deux tickets par jeune qui participe au championnat (1 ticket boisson & 1 ticket casse-croûte)**

• Préinscription par équipe complète ou sur place

LA DIRECTION SPORTIVE

NB 1: ce cahier des Charges annule et remplace l'édition précédente de février 2019, et a été approuvé lors du Comité directeur du 30 avril 2021.



— TERRE D'AVENIRS —

site Internet : <http://www.cd91-petanque.fr/>
Facebook : Comité FFPJP de l'Essonne
SIRET N°405.165.218.00018 – APE 9312 Z
Agrément DDCS : ET000618

JBC DIFFUSION

Avec le soutien du Département de l'Essonne